

Le Prélèvement automatique

Un mode de paiement simple, pratique et sûr

Pour vous faciliter le paiement des factures de la restauration scolaire et du service jeunesse, la Ville de LISIEUX vous propose une solution pratique : le prélèvement automatique.

C'est pratique : vous n'avez plus de chèque à envoyer ou de déplacement à effectuer

C'est sûr : vous êtes prévenu à l'avance et vous ne risquez pas d'oublier de régler vos factures

C'est souple : vous pouvez à tout moment résilier votre contrat de prélèvement

Pour bénéficier de ce service, il suffit de renvoyer en Mairie Service Financier Régie Enfance (21, rue Henry Chéron BP 87222 14107 LISIEUX cedex) le présent bulletin dûment rempli et accompagné d'un **Relevé d'Identité Bancaire ou postal**.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements de factures de restauration scolaire ordonnés par la Ville de LISIEUX.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande de l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Ville de LISIEUX.

N ° national d'émetteur : 523281

Désignation du créancier :

Ville de LISIEUX
21, rue Henry Chéron
14107 LISIEUX cedex
SIREN : 211403662

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Désignation de l'établissement bancaire teneur du compte

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Désignation du compte à débiter

Etablissement :

Guichet :

n° de Compte n:

Clé RIB:

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter